



Licenciement pour un échange

Par **Wedstar**, le **27/06/2014** à **14:03**

Bonjour

Je suis employé depuis 13 ans dans une société de prêt à porter, je suis cadre et mon poste est celui de responsable de boutique.

Je suis actuellement mis à pied à titre conservatoire en vue d'un licenciement

Les faits qui me sont reprochés sont :

Non respect des procédures internes portant sur :

- anomalies sur fiche vendeurs
- octroi de réduction de prix à mon profit sans en référer à la direction
- opérations fictives enregistrées sur un compte client

Voici mon histoire :

La semaine passée j'ai mis en vente un pantalon neuf de mon uniforme de la saison passée (dans le seul but d'offrir une diversité d'offres aux clients)nos uniformes n'étant pas entretenus pas l'employeurs en fin de saison ils deviennent notre propriété

Une de mes vendeuse a vendu mon pantalon à monsieur X

Nous disposons d'un fichier client informatisé et chaque vente est encaissé sur la présentation d'une fiche remplie par le vendeur ...

Par la suite j'ai fait une fiche d'échange de mon pantalon contre 2 autres pantalons (à ce moment la nous étions en période de ventes privées et nous faisons à nos clients des réductions donc j'ai fait cette réduction pour l'échange)

J'ai remplie la fiche sur le nom de monsieur X car notre programme informatique n'accepte les retours ou échanges que sur le compte de l'acheteur !!!

J'ai également laissée la fiche sur le nom de la vendeuse car nous contrôlons leur chiffre personnel à la fin du mois et je ne voulais pas qu'elle soit désavantagée !

J'ai pris la peine d'apposer ma signature sur le ticket de caisse afin de signifier que j'étais à l'origine de cet échange en cas de recherche ...

En clair j'ai juste vendue mon pantalon et pris autre chose à la place donc j'ai fait faire une vente à la boutique grâce mon pantalon certe mon erreur a été de ne pas en avoir avertie ni demandé l'autorisation préalable ... Mais je ne voyais pas de mal ni de gravité à mon acte surtout avec mon ancienneté et vu que la société n'as rien perdue ...

Pouvez vous m'aider s'il vous plait ???

Merci

Par **P.M.**, le **27/06/2014** à **16:13**

Bonjour,

Je me demande comment vous pouvez savoir formellement les faits qui vous sont reprochés si l'entretien préalable n'a pas encore eu lieu mais si c'est le cas, je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

De toute façon, il en serait de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes s'il en était saisi pour décider s'il y a faute grave ou même cause réelle et sérieuse du licenciement s'il était prononcé en fonction des éléments proposés par chacune des parties et éventuellement des consignes plus ou moins claires que vous auriez reçues et de savoir si finalement c'est vous qui avez encaissé une partie du produit de la vente ou uniquement la boutique en impliquant des salariés qui étaient sous votre responsabilité et qui donc pouvait reproduire la même opération...

Par **Wedstar**, le **27/06/2014** à **16:47**

Bonjour

Merci de votre réponse

Je sais tout ça car c'est stipulé dans ma lettre de convocation en vue du licenciement qui stipule par la même occasion ma mise à pied conservatoire

Nous n'avons aucun représentant ni délégué dans notre société

Je n'ai rien encaissé

La vente a été faite par une des vendeuses de la boutique et personne ne savait qu'il s'agissait d'un pantalon d'uniforme

J'ai juste pris deux articles pour le même montant

Merci

Par **P.M.**, le **27/06/2014** à **16:57**

Donc, il vous reste la possibilité de vous faire assister par un [Conseiller du Salarié](#)...

Donc, c'est vous qui avez décidé qu'un pantalon d'uniforme usager en valait deux neufs que vous avez pris, effectivement, cela pourrait peser dans l'appréciation en fonction aussi des antécédents disciplinaires...

Par **Wedstar**, le **27/06/2014** à **17:01**

Non j'en ai pris deux car au moment de l'échange nous étions en période de solde !!!

Je n'ai aucun antécédent disciplinaire

Par **Wedstar**, le **27/06/2014** à **17:04**

P.s le pantalon d'uniforme était neuf

Par **P.M.**, le **27/06/2014** à **17:23**

Donc, si le licenciement vous était notifié et que vous saisissiez le Conseil de Prud'Hommes, ce serait à lui d'en apprécier...